Trente-et-unième Année. — N° 179 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. LUNDI 28 JUIN 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 27 JUIN 1886

LA DÉMARCHE DES GAUCHES

Les présidents des trois groupes de la gauche ont fait avec solennité une démarche auprès de M. de Freycinet pour lui rappeler que l'heure est venue de procéder à une nouvelle épuration du personnel administratif.

Ces messieurs se sont vraisemblablement autorisés des vœux du pays pour justifier aux yeux du premier ministre cette opération de chimie politique.

Les vœux du pays!

S'ils ont été formulés, c'est d'une manière bien confidentielle; car, hormis les trois présidents et leurs groupes respectifs, personne n'en soupçonnait l'existence.

Il y a même apparence que le pays sera quelque peu étonné des sentiments qu'on lui prête.

En admettant qu'il ait jamais été partisan de ce genre de mesures, le pays n'y devait pas songer à l'heure qu'il est, par la raison fort simple qu'on a tant épuré depuis une douzaine d'années, du haut en bas de la hiérarchie administrative, qu'à son avis il n'est plus possible d'effectuer une nouvelle épuration, si par là on entend l'expulsion des fonctionnaires suspects d'hostilité ou seulement de tiédeur à l'endroit du régime actuel.

Tant il y a que la *République française* se demande avec inquiétude si ce n'est pas plutôt aux fonctionnaires républicains nommés depuis sept ans que certains en veulent.

Et, de fait, il y a beau temps que les fonctionnaires conservateurs ont été épurés, c'est-à-dire évincés.

Bien peu ont dû être épargnés par la chasse féroce qui leur a été faite.

Ceux qui ont échappé aux coups de leurs adversaires sont probablement des serviteurs expérimentés dont les opinions intimes peuvent être en désaccord avec la politique dominante, mais dont l'attitude et la conduite sont au-dessus de tout reproche.

Dans un pays comme le nôtre, où tant de régimes se sont succédé en si peu de temps, on conçoit qu'il se soit formé, en dehors des fonctions essentiellement politiques, telles que celles de préfet ou de sous-préfet, une catégorie d'employés dégagés de tous liens de partis, et qui, en servant l'Etat, servent la France, et non tel ou tel régime, tel ou tel gouvernement.

Ce n'est évidemment pas ceux-là que vise l'épuration réclamée. Les droits acquis et le caractère exclusivement administratif de leurs fonctions les mettent hors d'atteinte. Contre qui serait donc dirigée cette mesure ! La difficulté même qu'on éprouve à répondre à cette interrogation fait qu'on s'explique les inquiétudes manifestées au nom de l'Opportunisme par la *République française*.

NOUVELLES DU JOUR

Un message de M. Grévy

Paris, 26 juin. — Le bruit court que les gauches dans l'espoir de diminuer l'impression produite par le manifeste du comte de Paris, dans le pays, intriguent auprès de M. Grévy pour l'amener à adresser un message aux Chambres à l'occasion des prochaines élections aux conseils généraux. Il est probable que le président se prête à cette manœuvre qui n'a aucune chance de succès.

M. Paul Bert au Tonkin

Paris, 26 juin. — Lundi, la séance de la Chambre sera consacrée aux explications que donnera à la tribune le général Boulanger au sujet des difficultés qui seraient survenues au Tonkin entre l'administration civile représentée par M. Paul Bert, et l'administration militaire.

Ces difficultés ont été rapportées dans plusieurs correspondances de l'Extrême-Orient, et comme il a semblé à plusieurs députés radicaux amis de M. Paul Bert qu'elles constituaient un manque d'égards envers le représentant de la France au Tonkin, ces amis (MM. Ballue, Farcy, Labordère et Laisant) ont fait une démarche auprès du ministre de la guerre pour qu'il s'explique sur ces incidents.

La commission de Panama

Paris, 26 juin. — La commission du Panama a nommé M. Germain Casse président et M. Compayré secrétaire. Elle a décidé de demander au gouvernement toutes les pièces relatives à la question et notamment le rapport technique de M. Rousseau. M. de Lesseps ayant demandé à être entendu. La commission a chargé M. Casse d'avertir M. de Lesseps qu'il serait entendu vendredi. M. Baïhaut sera également entendu dans cette séance. La commission se réunira lundi.

Paris, 26 juin. — Voici la fin du rapport de M. Rousseau :

« Je suis d'avis que le *gouvernement non seulement* doit éviter avec soin de créer des entraves à la compagnie dans l'accomplissement de son œuvre, mais qu'il doit même l'y aider dans la mesure que comporte sa situation vis-à-vis d'elle. Mais il est nécessaire de bien définir cette mesure à fin de ne pas engager imprudemment la responsabilité de l'Etat. »

M. le comte de Paris

Douvres, 26 juin. — M. le comte de Paris est resté la plus grande partie de la journée à l'hôtel recevant de nombreuses visites de français et d'étrangers.

Les moments restés libres ont été employés par le prince à la lecture du nombre infini de lettres et de dépêches qui lui ont été adressées et à indiler les réponses à y faire.

Le marquis de Berthélemy, ancien préfet, et M. Sénard, membre de l'Institut, ont été reçu cette après-midi par le prince. Un peu après le maire de Douvres s'est présenté, accompagné par les membres du conseil municipal de la ville.

Le prince a retenu le maire à dîner.

M. le comte de Paris est sorti à 6 heures pour faire une promenade.

Il était accompagné du duc d'Orléans, du prince Henri et de M. de Chabaud-Latour.

Les exilés ont été l'objet de nombreux témoignages de sympathie. Tout le monde se découvrait sur leur passage.

Les nouvelles venues d'Eu sont satisfaisantes. Le duc d'Alençon est arrivé ce matin et est reparti le soir pour Castelburg. Le comte de Paris quittera Douvres lundi pour se rendre à Tunebridge-Wells.

M. Granet à Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, 26 juin. — Le ministre des postes et télégraphes a visité ce matin le concours régional et les diverses expositions, puis l'hôpital. La distribution des récompenses a eu lieu à deux heures sous la présidence de M. Granet et avec une pluie torrentielle qui tombait dès le commencement de la séance.

Comme la cérémonie se faisait en plein air, aucun discours n'a été prononcé et la séance a été levée immédiatement après la distribution des récompenses.

M. Lockroy à Lyon

Lyon, 26 juin. — Cette après-midi, à 2 heures, M. Lockroy s'est rendu à la Chambre de commerce qui l'a reçu dans le grand salon du palais de la bourse.

M. Sévène, président, a souhaité la bienvenue au ministre et, dans un discours fort écouté, a fait connaître les *desiderata* du commerce de la région. Il a appuyé principalement sur l'amélioration de la navigation du Rhône, sur les rectifications à faire dans les tarifs de chemins de fer et enfin a abordé la question des fils de coton.

Il en a fait un historique et a réclamé avec énergie l'admission temporaire des gros numéros. Après avoir combattu vivement les taxes nouvelles qu'on veut établir sur les céréales, M. Sévène a terminé en se déclarant, au nom de la chambre de commerce, partisan convaincu du libre échange.

M. Lockroy a répondu en se déclarant en parfaite communauté d'idées avec la Chambre de commerce de Lyon; comme elle il est partisan du libre-échange, il considère le régime de la protection comme pernicieux et contraire aux progrès du siècle(??) Si on ne réagissait pas énergiquement, le commerce national serait bientôt gravement compromis.

Après avoir parlé de la navigation fluviale, le ministre, arrivant aux filés de coton, déclare qu'il est de l'avis de la chambre de commerce, mais il ne se dissimule pas que le *parti protectionniste est très fort à la Chambre*; tous ses membres ont un mandat très précis de leurs électeurs.

La lutte est donc fort vive sur les questions économiques et malheureusement *le libre-échange n'est pas le plus fort*. En terminant, le ministre déplore le courant protectionniste qui emporte tous les pays et assure la chambre de commerce de sa bonne volonté pour y résister.

Nous espérons bien que M. Lockroy ne sera pas renversé avant d'avoir réussi.

M. Paul Bert au Tonkin

Paris, 26 juin. — Le ministre de la guerre a répondu à la lettre de MM. Ballue, Labordère, etc. Il déclare dans ce document qu'il n'avait pas été avisé officiellement des difficultés survenues entre l'administration militaire et M. Paul Bert.

Celui-ci ne s'est pas encore plaint au sujet des incidents dont il a été question, mais le général Boulanger est décidé, en tous cas, à faire respecter le représentant du gouvernement.

Les écrits séditieux

Paris, 26 juin. — M. Camille Dreyfus, d'accord avec M. Clémenceau, a saisi la Chambre d'un amendement accepté par le gouvernement tendant à modifier comme suit l'article premier du projet relatif aux écrits séditieux.

« L'affichage de placards émanant de personnes visées par les articles un et deux de la loi sur les prétendants....

Le reste comme le projet de loi.

Cet amendement a pour but de restreindre l'application de loi au seul affichage d'écrits émanant des prétendants.

L'explosion de grisou de Ronchamp

Vesoul, 26 juin.— Seize cadavres ont été retrouvés à Ronchamp jusqu'à présent.

La guerre à l'alcool

La Haye, 26 juin. — Le ministre des affaires étrangères a clos aujourd'hui la conférence internationale convoquée à La Haye pour combattre l'abus des boissons fortes dans la mer du Nord.

Les délégués se sont mis d'accord sur un projet de convention qui sera soumis à l'examen des divers gouvernements représentés à la conférence,

LA PEUR

On nous écrit de Paris:

» Nous sommes en plein dans la période d'affolement. C'est même pis, c'est de la terreur. La majorité de gauche ne sait littéralement plus où elle en est. De cet affollement nous en avons aujourd'hui deux preuves: le dépot du projet de loi sur l'affichage et les discours de MM. Clémenceau et Demole.

» La majorité de gauche sent le terrain lui manquer; elle cherche partout une branche où se cramponner.

» Tous les députés, et ici nous entendons parler des députés de gauche, qui ont voté l'expulsion, comme les autres, admettent aujourd'hui que l'expulsion est la plus grande faute que pouvait commettre la gauche.

» Si c'était à refaire !... Comme dans toutes les périodes de peur des bruits de toute espèce sont mis en avant. On va jusqu'à dire que M. de Freycinet ne serait pas éloigné de présenter à la signature de M. Grévy un décret d'expulsion visant les autres princes. Mais on ajoute peu de croyance a ce racontar.

AU PAYS DU RHIN

Notre ami J.-J. Weiss s'en allait à Hombourg, où les médecins l'avaient envoyé pour soigner sa santé. Il arrive gare de l'Est. On va monter en wagon.

— Je veux, nous dit-il, me munir avant le départ d'un de ces ouvrages portatifs à l'usage spécial des voyageurs, qu'on appelle « guide de la conversation ». Ce sont des dialogues composés en deux langues ; ils comprennent la plupart des phrases qu'un touriste aura l'occasion de prononcer, et les noms des objets usuels dans la langue du pays où il se propose d'aller.

Je demande à l'une des librairies de la gare un volume qui a pour titre *dialogues français-allemands*. La marchande me dit :

— J'ai des dialogues français-anglais.

Je vérifie ; elle en tient. La marchande ajoute :

— Je tiens aussi des dialogues français-italiens.

Je regarde son étalage ; et, en effet, elle en tient. La marchande conclut :

— Mais je ne tiens pas de dialogues français-allemands.

Je cherche ; elle cherche ; et, en effet, elle n'en tient pas.

— Si pourtant les dialogues français-italiens pouvaient suffire à monsieur ?

Cette jolie histoire a son épilogue ou, si vous aimez mieux, sa contre-partie. Quand Weiss est sur le point de revenir chez lui, après son excursion en Allemagne terminée, il reprend son billet à la ville qui est tête de ligne pour la France, et s'en va à la librairie de la gare. Il cède à cet instinct de gouaillerie parisienne qui est au fond du cœur de tout Français, et demande à la buraliste si elle n'aurait pas des dialogues allemands-espagnols. Elle le regarde étonné. Des dialogues allemands-italiens non plus ?

— Non, dit-elle, ingénuement. Je ne tiens que des dialogues allemands-français.

Et voilà les deux pays ! le fouillis d'un côté, le fouillis fantaisiste et amusants, si l'on veut mais le pur fouillis. Et d'autre part, l'ordre, la régularité. Une régularité ennuyeuse peut-être, mais utile et commode.

C'est par cette anecdote que débute le volume que vient de publier M. Weiss, sous ce titre : *Au Pays du Rhin* ; un des livres les plus intéressants et les plus douloureux que l'on puisse lire. Car l'auteur nous parle de l'Allemagne, et il nous en parle, sans faux élans d'admiration, sans transports factices de colère, en homme qui a vu de ses yeux et qui dit sincèrement ce qu'il a vu.

Depuis 1870, les écrivains français qui se sont occupés de l'Allemagne n'ont guère donné au public que des pamphlets, qui sont jusqu'à présent notre seule et médiocre revanche, ou, ce qui vaut encore moins que des pamphlets, des apologies peu réfléchies. Celles-ci, malheureusement, venaient d'hommes autorisés par leur situation, et si inconsidérées qu'elles fussent, elles n'en ont pas moins exercé chez nous, en des provinces importantes de la chose publique, sur nos institutions scolaires par exemple, et sur la réorganisation de l'armée, une influence qui n'a pas été vaine.

M. Weiss n'est ni un apologiste ni un pamphlétaire. C'est un curieux, amoureux du vrai, qui note au passage les impressions qu'il recueille sur sa route ; et laisse la plupart du temps au lecteur le soin d'en tirer des conséquences.

Il y a trois choses dont il s'occupe plus spécialement dans ce volume, en dehors des études de mœurs, c'est le théâtre, l'instruction et l'armée. Du théâtre, je n'ai rien à dire ici ; j'en parle si souvent ailleurs ! Mais l'instruction !

Ah ! comme je voudrais que nos amis Raoul Frary et Emile Cère qui mènent contre les études classiques, contre l'antique organisation de l'instruction secondaire en France, une si rude campagne, lussent avec attention les réflexions qu'inspire à Weiss le spectacle des gymnases allemands.

C'est par imitation de l'Allemagne qu'on a bouleversé chez nous tout le système de l'ancienne éducation, et il se trouve que l'on a étudié superficiellement et mal compris l'arrangement des études chez nos voisins, que l'on a commencé par une erreur pour en autoriser une autre.

Que voulez-vous, mon cher Frary, je tiens, comme Weiss, comme beaucoup d'autres hommes de ma génération qui passent pour de bons esprits, comme les Allemands que vous et les vôtres vous invoquez à tort, oui, je tiens que la quantité des choses apprises n'importe guère en éducation, mais bien de la façon dont on les a apprises et dont on les sait.

Tenez ! un exemple, et j'en prends un qui vous touchera. Les Allemands, quoi qu'on en dise, n'enseignent à leurs enfants que peu d'histoire et de géographie. La géographie surtout leur inspire une certaine défiance, et Weiss cite des circulaires où l'on engage les maîtres à n'accorder à cette étude qu'une attention médiocre.

— Si je considère, dit-il, ce qui s'enseigne d'histoire dans une école réelle dont le cycle d'études est de neuf années, un écolier allemand met neuf années à apprendre, en cette matière, ce qu'on enseignerait sans difficulté à un écolier français en trois ou quatre ans avec deux heures de classe par semaine.

C'est que pour les Allemands, et en cela ils sont dans le vrai, la maturation d'un écolier est une œuvre de tranquillité et de patience. Ce qu'on lui apprend doit entrer goutte à goutte chez lui et s'y faire lentement sa place.

C'est à cela qu'étaient utiles ces études latines et grecques qui demain seront proscrites et qui aujourd'hui, hélas ! n'existent plus que de nom, sans que rien les ait remplacées. L'enfant apprenait assez mal le latin et fort mal le grec, cela est possible; mais il apprenait jour à jour, en étudiant ces langues mortes, toutes les idées philosophiques et morales dont se forme l'âme humaine. A force de retourner les phrases des vieilles langues classiques, d'en sonder les tours et d'en interroger les mots, il prenait l'habitude et le goût de l'analyse, et c'est sans doute à ces études, répandues dans la nation que la bourgeoisie française a dû cette clarté et cette élégance qui ont été longtemps les dons distinctifs de son esprit.

Que de fois encore ne nous a-t-on pas corné aux oreilles qu'il fallait maintenant faire lire aux jeunes élèves de lycées, non des fragments d'ouvrages, comme cela se pratiquait dans l'Université, mais des ouvrages tout entiers, parce que c'était la seule façon de les connaître et de les apprécier dans leur ensemble ! Et l'on ne manquait pas d'ajouter : — C'est ainsi que font les Allemands.

Eh bien ! pas du tout. Il paraît que les Allemands ne font pas ainsi. Weiss a trouvé partout aux mains de leurs écoliers des *Christomathies* ou recueils de morceaux choisis.

Et, à vrai dire, il fallait s'y attendre. Est-ce que ce n'est pas le mode le plus naturel d'éducation ? Le maître analyse les parties d'ouvrage qui n'ont rien de saillant ; il arrête l'esprit de ses élèves sur les morceaux qui caractérisent le mieux la manière de l'auteur, ou ils'est en quelque sorte résumé sous sa forme la plus brillante.

Nous avions, dans l'ancienne Université, les deux plus belles christomathies qu'eut jamais inspirées le génie de la pédagogie. C'était le *Concionès*, où se trouve condensée, en style oratoire, toute la philosophie des anciens, et le *Selector*, qui pare leur morale de toutes les grâces d'un langage divin.

Nous avons eu la bêtise de les proscrire; on les a rétablis ensuite; mais le coup est porté, on n'y croit plus. Au lieu de ses extraits puissants, que l'on étudiait mot à mot, on feuillette en courant tout un volume, dont il ne reste rien. Heureux encore, quand on l'a écouté ! Les élèves que cette lecture rapide n'intéresse point, parce qu'elle n'oblige leur esprit à aucun travail, n'y prêtent qu'une attention médiocre.

N'est-ce pas enrageant qu'on nous ait imposé toutes ces belles réformes au nom de l'Allemagne, et que l'Allemagne pratique justement le système contraire !

Mais, je me tais, j'aurais trop à dire.

Vous savez tous que Weiss, qui a débuté dans la vie par être enfant de troupe, a conservé le goût et le culte du soldat. Qu'il a de piquants et aimables chapitres sur le soldat prussien comparé au nôtre. Il ne saurait se défendre d'un certain respect pour ces soldats prussiens, si corrects et si beaux sous les armes. Il se plait même à rendre justice aux officiers, qu'il a toujours vus, quoi qu'en dise la légende, polis et affectueux pour leurs subordonnés. Mais comme il préfère nos artilleurs et nos zouaves, moins raides, moins superbes, mais plus vifs d'allures, plus gais de physionomies!

Il regrette, et comme il a raison ! il regrette que l'on ait, en ces derniers temps, assombri notre armée, en lui retirant ces jolis et pimpants costumes qui étaient et l'orgueil de celui qui les portait et la joie de la foule qui leur battait des mains. Encore une fausse imitation de l'Allemagne. En Prusse, le soldat est galonné, chamarré, luisant et brillant sur toutes les coutures. Et chez nous, qui aimons tant le panache, on affuble le soldat d'une capote, qui suffirait à lui faible prendre le métier en grippe.

Il mesemble que Weiss est dans le vrai. Mais s'il se trompe, c'est avec bien de l'esprit ! Que de chapitres lestes, amusants, vibrants Il y en a un sur les pieds des Allemands comparés aux pieds des Français, qui est chef-d'œuvre de fantaisie et de grâce alertes.

Francisque Sarcey (*France*)

LES SIGNAUX DE CHEMINS DE FER

Des accidents récents ont eu un grand retentissement et effrayé le public.

Comme toutes les choses de ce monde, es chemins de fer sont sujets à erreur ; nous croyons que l'émoi a été trop fort et nous allons montrer que les précautions sont prises dans la mesure du possible.

Si le haut personnel de nos grandes compagnies soucieux de protéger la vie des voyageurs et de ses agents, n'a pas encore atteint la perfection, il faut du moins reconnaitre que chaque jour, chaque heure amène, grâce à ses soins, son contingent d'améliorations.

Cette préoccupation de nos ingénieurs, bien en rapport avec l'angoisse légitime du public, ressort des réglements mêmes qui déclarent que la faute la plus grave dont puisse se rendre coupable un agent est, par suite des circonstances funestes qu'elle peut entraîner, l'inéxecution ou l'inobservation des règles édictées.

Pour protéger certains points particuliers, tels que les croisements de lignes, les embranchements les approches des gares, on a eu recours, dès le principe, au système des signaux qui, de jour en jour, reçoit des perfectionnements.

C'est ainsi que, la plupart des lignes, alors qu'autrefois un train ne se trouvait protégé que pendant un certain laps de temps dans sa course d'un point à un autre, les mesures de précaution reposent aujonrd'hui sur la distance, et quelque lonhue que ce soit la durée du parcours d'un train d'un point à un autre, quelque retard qu'il y apporte, il se trouve protégé jusqu'à ce qu'il soit parvenu au point extrême.

L'intervalle de temps est encore maintenu sur quelques lignes, où le trafic est peu développé, mais alors il donne une garantie plus que suffisante.

Les signaux visuels, appliqués partout et toujours, sont de trois sortes : les signaux à main, les les signaux fixes et les signaux des machines. Négligeons ces derniers qui n'intéressent pas directement la sécurité de la circulation des trains, mais celles des agents sur la voie ; notons, rapidement, les signaux à main que tout le monde connait, le drapeau, la lanterne, les pétards ; les uns servent la nuit, les autres le jour; ils commandent avant tout, l'arrêt, puis le ralentissement, quelquefois l'attention seulement. L'usage des pétards n'est, la plupart du temps, qu'un complément des autres signaux et ne dispense pas de leur emploi. Arrivons aux signaux fixes.

Le premier des signaux fixes est le signal *à distance* ou *avancé* qui consiste en un appareil portant le jour un disque tournant dont une des faces est peinte en rouge, la nuit, une lanterne allumée présentant, suivant le cas, un feu blanc ou un feu rouge. Le disque effacé et le feu blanc indiquent que la voie est libre ; la face et le feu rouge commandent l'arrrêt.

Le signal carré est rouge aussi : la nuit il est remplacé par deux feux rouges ou blancs qui, dans la première position prescrivent d'arrêter. Un signal carré, à l'arrêt, ne doit jamais être franchi. Il existe quelques autres signaux différents par la forme ou la couleur, mais ils ont surtout pour but d'indiquer la direction.

La maladie dite daltonisme a fourni la principale objection contre ce système de signaux. Le daltonisme est cette affection de la vue qui trouble, chez l'individu qui en est atteint, la notion vraie des couleurs ; par exemple, le ronge devient vert et réciproquement. Empressons-nous de dire que les cas de daltonisme sont extrêmement rares, et que l'on ne cite pas un seul accident survenu par la faute d'un mécanicien atteint de cette maladie ; d'ailleurs les agents de chemins de fer, chargés d'un service de sécurité sont munis, lors de leurs examens, à des épreuves très sérieuses qui ne laissent subsister aucun doute sur la qualité de leur vue.

C'est surtout sur les lignes à voie unique que seraient insuffisants les signaux visuels, ces lignes demandant, par leur construction, un système d'exploitation particulier. Ce système est basé sur la nécessité des croissements et s'appuie sur l'observation de certaines règles et sur le concours des agents des trains et des gares, pour la sécurité de la circulation. Il a été complété par l'emploi des cloches électriques.

Un courant électrique permanent circule sur chaque section de voie comprise entre deux gares consécutives, en passant par des points intermédiaires. Si l'on interrompt le courant dans un poste quelconque en appuyant sur le bouton de sonnerie, on met simultanément en mouvement dans tous les postes de la section un marteau qui frappe une fois les cloches correspondantes. La combinaison des coups de cloches et des intervalles qui les séparent permet de transmettre des avis parfaitement distincts

On a voulu faire mieux : le courant, quelque constant qu'il soit, varie et exige un réglage incessant ; il est soumis à des dérangements continuels par suite des caprices de l'atmosphère ; en employant les inducteurs, certaines compagnie ont écarté cet inconvénient ; au lieu d'interrompre le courant permanent, l'inducteur en envoie un sur la ligne. Mais, malgré cela, le système reste défectueux.

Dans les allées et venues de la vie journalière, personne n'entend sa pendule ou plutôt n'y prête attention ; il peut en être de même pour les agents de chemins de fer, et puis l'ouie est le sens qui donne les perceptions les moins précises. Enfin les cloches fournissent de simples perceptions sans caractère certain et qui ne peuvent être contrôlées.

Bien supérieur est l'emploi du bâton-pilote ; la voie ferrée est divisée en sections, constituées par l'intervalle compris entre deux gares que les trains ne doivent pas franchir sans arrêt. Chaque section est munie d'un bâton unique spécial qui accompagne les trains ou machines; ces bâtons ont une forme distincte et sont munis d'une plaque indiquant cette section.

Aucun train, aucune machine ne doit quitter une gare si le bâton correspondant à la section sur laquelle ils doivent s'engager n'a pas été donné au mécanicien en présence du conducteur-chef par le chef de gare. Si, par suite de circonstances imprévues, le bâton venait à manquer, il doit être remplacé par un ordre écrit.

On peut dire que ce système est tangible, et tangible pour trois agents indépendants les uns des autres, et dont la responsabilité est également engagée. On ne voit donc pas la possibilité d'une erreur et, de fait, il n'y a pas d'exemple qu'il s'en soit produit.

Que nos lecteurs se rassurent donc! Si le génie humain s'évertue quelquefois à inventer des agents de destruction, il existe aussi des esprits supérieurs qui pensent que la vie humaine a bien son prix. Il viendra un temps où les voyages en chemins de fer, déjà pourvus d'une grande sécurité, n'offriront plus aucun danger, et ce temps n'est pas loin,

Il existe d'ailleurs un moyen de réparer les erreurs et les fautes : ce moyen est constitué par le système des freins qui fera l'objet d'un prochain article.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du vendredi 25 juin

Présidence de M. Floquet, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Les titres nobiliaires

Le nombre des députés présents à la séance est considérable. A droite, les membres de la minorité sont au complet. Les conversations sont bruyantes pendant que l'on procède au scrutin public, et non plus au scrutin à la tribune sur la prise en considération de la proposition de M. Beauquier supprimant les titres nobiliaires.

La prise en considérétion est repoussée par 242 voix contre 116.

Les fabricants de sucre distillateurs

M. Léon Renard a la parole pour adresser au ministre des finances une question sur la situation qui est faite par la loi de 1884 aux fabricants de sucre distillateurs. Cette double fabrication devait être régle par un règlement d'administration publique qui est vainement attendu depuis deux ans. L'orateur demande s'il sera bientôt donné satisfaction à ces industriels.

M. Peytral répond que ces industriels, bien que placés dans une situation favorable, ont en effet reçu la promesse d'un règlement d'administration publique ; mais jusqu'à présent, il n'a pas été possible de trouver une solution aux difficultés pendantes et ils restent sous le même régime que les fabricants de sucre non abonnés. Aussitôt qu'une entente aura pu s'établir, le gouvernement arrêtera les bases du règlement : il ne le pourra que si les fabricants distillateurs se prêtent aux offres que leur ont déjà été faites. Autrement il faudra séparer les distilleries des sucreries.

M. Léon Renard prend acte des dispositions bienveillantes de M. le sous-secrétaire d'État et donne l'assurance que les fabricants distillateurs sont prêts à apporter leur concours à l'administration.

LES ÉCRITS SÉDITIEUX

M. Demôle, ministre de la justice, dépose un projet relatif à l'exposition publique des écrits séditieux. (Applaudissments ironiques droite.)

Il demande l'urgence et lit l'exposé des motifs qui commence ainsi : « considérant que le manifeste du comte de Paris a provoqué des doutes sur les droits du gouvernement, etc....

« Art. 1er. — L'affichage et l'exposition publique des écrits séditieux sera puni d'un emprisonnement de 6 jours à un mois et d'une amende de 16 à 500 francs.

» Art. 2. — Le délit sera déféré aux assises.»

Discours de M. Cunéo-d'Ornano

M. Cunéo-d'Ornano. — Nous avons voté la loi sur la presse en 1881, c'est-à-dire il y a bien peu d'années.

Une voix à gauche. — Malgré vous!

M. Cunéo-d'Ornano. — Je suis, au contraire, un de ceux qui l'ont proposée, et si l'honorable interrupteur était moins nouveau dans le Parlement, il saurait que j'ai pris une part, modeste sans doute, mais active au vote de cette loi.

La loi de 1881 a été votée à une grande majorité; elle a réuni tous les partis dans le même assentiment. Il y a eu là une concentration comme on en voit rarement à la Chambre.

La loi est récente; la jurisprudence n'en est même pas encore établie.

En matière d'affichage, je suis un de ceux qui ont contribué à fixer cette jurisprudence dans un sens opposé à celui que le Gouvernement voudrait faire prevaloir.

J'ai pu, en m'appuyant uniquement sur la loi, obtenir de la Cour de cassation et même du Conseil d'Etat une jurisprudence libérale, et voilà que pour je ne sais quel motif... (Bruit et interruptions à gauche), car il y a deux ans, un prétendant que vous avez expulsé, le prince Napoléon, avait usé de la liberté de l'affichage, mais aujourd'hui les princes que vous avez expulsés n'ont pas, que je sache, usé de cette liberté.

Les motifs d'urgence n'apparaissent donc pas, et je vous demande de ne pas entrer dans cette voie de restriction, de ne pas entamer une campagne contre laquelle M. Goblet, qui siège aujourd'hui sur les bancs du Gouvernement, a toujours eu l'honneur de protester.

M. Gobiet *ministre de l'instructton publique et des cultes.* — J'ai toujours demandé une disposition contre les placards séditieux.

M. Cunéo-d'Ornano. — Mais ces dispositions existent, les placards séditieux tombent sous le coup des articles de la loi sur la presse, qui visent le délit de sédition commis par la voie de la presse, de l'affichage ou de la parole.

M. Goblet est un jurisconsulte éminent et estimé dans cette Chambre, que nous avions toujours considéré comme un libéral; dans l'élaboration de la loi de 1881, il a été un de ceux qui ont le plus insisté pour que la dernière Chambre inaugurât dans la République un système de liberté des opinions.

Dans ces conditions, vous donneriez à la mesure d'expulsion une conséquence qui vous a été reprochée par avance et contre laquelle vous avez cru devoir protester, quand, après avoir frappé les princes que vous avez dit être en dehors du droit commun, vous essayez de frapper les opinions qui sont de droit commun et qui s'en réclament. (Applaudissements à droite).

M. Dugué de la Fauconnerie dit que c'est la politique d'un gouvernement qui a le trac (Rires).

Discours de M. Paul de Cassagnac

M. Paul de Cassagnac. — Je demande à M. Cunéo d'Ornano la permission de ne pas partager sa manière de voir et de ne pas accepter un retard quelconque pour la discussion du projet. Je m'associe, au contraire, à la demande d'urgence et je réclame en même temps de la Chambre une bienveillance particulière, ce que je fais rarement.

Le projet qui nous est soumis est nouveau, imprévu; c'est une surprise, et je n'ai peut-être pas eu le temps de me préparer à la modération avec laquelle il faudrait en parler. (Rires et bruit.)

Une voix à gauche. Le président saura bien l'obtenir.

M. Paul de Cassagnac. J'espère que votre bienveillance m'aidera plus encore que l'autorité de M. le Président.

J'estime que ce qui vous avait été dit ici et au Sénat pendant la discussion de la loi d'exil commença à se réaliser bien rapidement. On vous avait affirmé qu'il vous serait difficile de vous arrêter sur la pente de la proscription et de la tyrannie; vous avez ricané. Aujourd'hui vous êtes en présence de faits qui vous donnent un singulier démenti. (Très bien ! très bien ! à droite).

Après la proscription des princes, nous voilà à l'interdiction de l'affichage et à des menaces directes contre la liberté de la presse. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Sous les subtilités embarrassées, je dirai même ridicules, du projet de loi (Bruit), on voit la menace contre toute espèce de liberté pouvant encore exister sous la République. (Très bien ! très bien ! à droite.)

On parle dans ce projet d'exposition d'idées, de pensées, d'écrits. En fait d'expositions, nous connaissons celle des tableaux, celle des chiens. En matière d'exposition d'idées, je n'en connais qu'une : la voie de la presse; c'est donc la presse que vous voulez frapper. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je vous demande d'avoir au moins la franchise de la terreur qui vous affole (*Exclamations à gauche.* — Applaudissements à droite.), et de venir dire ici que, quand la parole impériale et royale a retenti, vous tremblez sur vos bancs de ministres (Applaudissements à droite), vous avez peur pour la République, et que vous n'avez plus qu'un moyen de sortir de l'aventure dans laquelle vous vous êtes follement lancés, c'est de mettre un baillon sur la bouche de vos adversaires. (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Bruit.)

J'espère que tout à l'heure, après M. le garde des sceaux, viendra à cette tribune un ministre, qui dernièrement éprouvait le besoin d'aller consacrer un monument en l'honneur de celui qui fit le 18 fructidor. (Applaudissements à droite). C'était là une avance que vous faisiez, monsieur Goblet, aux proscripteurs. Vous éprouviez le besoin avant d'y mettre la main, de louer la mesure par laquelle...

M. Goblet, *ministre de l'Instruction publique.* — Je l'ai blâmé, mon discours est à l'*Officiel*.

M. Paul de Cassagnac... la mesure par laquelle des écrivains, des députés ont été déportés. Et il est étrange de voir un ministère, qui se prétend libéral, qui s'affuble encore de ces oripeaux de libéralisme que nous lui arrachons tous les jours, entreprendre l'œuvre du jacobinisme le plus pur et le plus odieux!

Ce que je demande au ministère, en mon nom, et je crois, au nom de tous mes amis, c'est qu'il n'y ait plus d'hypocrisie entre nous. (Applaudissements à droite).

Si vous craignez que l'opinion publique ne vous échappe, que la France, lassée, écœurée de toutes les